

NOTICE D'INFORMATION

Séjour dans les Vosges n°FR017182

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour dans les Vosges du **lundi 30 juin au vendredi 04 juillet 2025 (5 jours, 4 nuits)**. Ce séjour est réservé aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité avec assurance pour la saison 2024-2025.

Nombre de participants : 30 au minimum - 50 maximum

PROGRAMME :

LUNDI 30 JUIN 2025

- Matin : trajet vers les Vosges
- Possibilité de pique-nique au bord du lac de Xonrupt-Longemer (tables, WC). Pique-nique apporté par vos soins ou achat sur place (snack)
- 13h45 : Rendez-vous au parking du lac à Xonrupt-Longemer
- 14h00 : **Randonnée de 9 km** (Xonrupt, lac, roche du page, saut des cuves). Dénivelé 135m.
- 17h00 : Direction le centre Odcvl du Pont du Metty
- Dîner et nuit au centre

MARDI 1^{ER} JUILLET 2025

- Petit-déjeuner au centre
- 9h00 : Départ pour la route des crêtes. Parking près de l'auberge de Breitsouzen (trajet en voiture environ 20 mn - 16 km)
- 9h30 : **Randonnée « sentier des névés et Rainkopf » de 11 km** et 350 m de dénivelé.
Pique-niques tirés des sacs
- Après la rando, possibilité de déguster un *sieskass* (fromage au kirsh) à l'auberge.
- Retour, diner et nuit au centre

MERCREDI 02 JUILLET 2025

- Petit-déjeuner au centre
- 9h00 : **Randonnée « Le Grouvelin » de 9 km** pour 300 m de dénivelé.
- déjeuner au centre.
- Après-midi : **visite du mémorial du Linge (Guerre 14-18)** (trajet voiture 40 km soit environ 1h)
Au retour : possibilité pour ceux qui le souhaitent de faire une halte à Munster (à 12 km du Linge)
- Retour, diner et nuit au centre

JEUDI 03 JUILLET 2025

- 9h00 : Départ pour la route des crêtes. Parking du gazon du Faing (juste avant l'auberge - Trajet en voiture environ 25 mn - 18 km)
- 9h30 : **Randonnée « des Lacs » de 12 km** pour 400 m de dénivelé.
Pique-niques tirés des sacs.
- Après la rando, possibilité de déguster une tarte aux myrtilles à l'auberge.
- Retour, diner et nuit au centre

VENDREDI 04 JUILLET 2025

- 9h00 : Randonnée « le Lispach » de 8 km pour 180m de dénivelé.
- 12h00 : déjeuner au Centre
- Après-midi : retour dans l'Aisne

Selon les conditions météorologiques, le Comité se réserve le droit de modifier certaines randonnées ou visites.

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

HEBERGEMENT :

Hébergement au Centre Odcvl « Le Pont du Metty » – 21 Route de la Courbe 88250 LA BRESSE
Site : mail : <https://odcvl.org/le-pont-du-metty> tél. : 03 29 25 43 20

*A 850 mètres d'altitude, en plein cœur du **Parc Régional des Ballons des Vosges**, le Pont du Metty vous accueille dans sa propriété de 4 hectares. Situé dans la vallée du Chajoux, vous profiterez du calme et des paysages préservés que peuvent offrir les **Hautes Vosges** ! Vous pourrez également profiter de la piscine intérieure et de l'espace détente (hammam, sauna et spa) du centre.*

Les hébergements se feront en chambres de 2 ou 3 personnes. Chaque chambre dispose d'un lavabo, d'une douche, de WC et d'un espace de rangement.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **370 €** par personne en chambre de 2 ou 3 personnes.

Ce prix comprend :

- L'hébergement (lits simples, faits à l'arrivée)
- La pension complète du dîner du lundi 30 juin au déjeuner du vendredi 04 juillet 2025
- Les pique-niques du mardi 1^{er} et du jeudi 03 juillet 2025 (randonnées à la journée)
- Le service à table au plat au déjeuner / diner et buffet au petit-déjeuner
- Le pot d'accueil
- L'accompagnement des randonnées
- La taxe de séjour
- La visite du mémorial du Linge (14-18).

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'au centre du Pont du Metty et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Le linge de toilette
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Inscriptions avant le 30 mars 2025 en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné d'un chèque couvrant le montant dû pour le séjour, libellé à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA) soit pour rappel :

- **370 €** par personne (mise en banque au 10 avril 2025).

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
1 Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (un bulletin par personne)

Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à posteriori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part, à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Avant le 1^{er} avril 2025 : 05% du montant total dû
- Du 1^{er} avril au 31 mai 2025 inclus : 50 % du montant total dû
- Du 1^{er} au 26 juin 2025 inclus : 75 % du montant dû
- A partir du 27 juin 2025 : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « séjours et voyages »)

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un participant peut céder son séjour à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide, avec priorité donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant la contribution d'Extension Immatriculation Tourisme (5€) et les primes d'assurances facultatives éventuellement souscrites resteront acquises au Comité. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pierre Goubet, *Président commission manifestations*

Mail : aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

Tél. : 06 60 14 49 58